

Le gouvernement actuel tient à changer cette orientation en renforçant les liens nord-sud, à cause de sa foi dans le système de la libre-entreprise, paraît-il, ce qui signifie en bref qu'il faut être concurrentiel pour avoir des chances de réussir. Dans certains cas, le secteur privé peut effectivement être concurrentiel à l'intérieur du pays et à l'échelon mondial. Il arrive toutefois que ce ne soit pas possible. Des entreprises très jeunes ont parfois besoin d'un peu de protection supplémentaire pour leur permettre de développer suffisamment leur ligne de produits et leurs marchés pour arriver à produire à un coût unitaire concurrentiel grâce au volume de production et à la qualité du produit. Certaines n'atteindront peut-être jamais ce stade. Le Canada a décidé que ces produits devaient être fabriqués ici, par des Canadiens, qu'ils devaient être vendus surtout à des Canadiens puis si possible à des étrangers; c'est la nature de notre pays. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne veulent pas que cela change. Comme le dit un macaron que j'ai vu, «nous voulons acheter à nos frères et soeurs, à nos voisins et à nos amis, au Canada».

Qu'il s'agisse d'une automobile montée dans le sud de l'Ontario, au Québec ou de pièces d'automobiles ou encore d'un dérivé du blé des Prairies, comme un pain à hamburger de Macdonald, nous préfererions réinvestir nos gains dans notre pays et pas dans un autre. Cela signifie qu'il faut parfois payer un petit peu plus parce que la population du Canada est moins forte et que le groupe de consommateurs est moins important que chez nos voisins du Sud; nous ne sommes par conséquent pas en mesure de rentabiliser au maximum nos réseaux de distribution et notre production du fait que les consommateurs se trouvent dans un couloir très étroit, la plupart du moins.

Certaines régions de ce couloir sont encore plus coûteuses à desservir comparativement au réseau américain où pratiquement partout une usine est installée à une distance raisonnable d'un noyau de consommateurs assez important. Il existe malgré tout certaines disparités régionales chez nos voisins du Sud. Les Américains ont aussi des lois différentes qui attirent les industries situées en bordure nord du pays, le centre industriel des États-Unis, vers l'extrême-sud, où les travailleurs reçoivent 3 \$ de moins de l'heure et pas beaucoup d'avantages sociaux et où il y a très peu de syndicats, voire aucun. C'est ce qui arrivera ici si l'accord de libre-échange est conclu. On n'a pas encore proposé de projet de loi ni de résolution à ce sujet. Il n'existe même pas d'entente et nous n'avons aucun détail.

**M. Cassidy:** Qu'avons-nous?

**M. Angus:** Nous avons beaucoup d'information vague, monsieur le Président, et le gouvernement prend ses désirs pour des réalités. Nous craignons que cette ruée tête baissée vers la conclusion d'un accord qui s'appliquera durant de nombreuses années fera au Canada ce que l'Alabama a fait aux États-Unis, c'est-à-dire en faire disparaître le travail, les emplois et la prospérité. Certains disent que les Américains pourront

venir investir au Canada, mais que feront-ils? Ils viendront acquérir quelques succursales de plus pour ensuite les fermer et en transférer les activités au sud de la frontière, privant ainsi le Canada de ces emplois.

J'ai eu l'occasion ces derniers temps de discuter plus précisément de cet accord avec mes électeurs. J'ai tâché d'en parler avec des personnes que je connais bien mais qui appuient d'autres partis que le mien. J'ai discuté avec des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates. Quand j'ai abordé la question du libre-échange en leur demandant ce qu'ils en pensaient, ils m'ont répondu la même chose en disant que cela leur faisait peur, et je suis d'accord avec eux, monsieur le Président.

• (1640)

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur la motion n° 1 inscrite au nom du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Les motions n°s 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 qui se rapportent à l'approbation parlementaire par résolution ou mesure législative seront débattues ensemble et un vote sur la motion n° 2 vaudra également pour les motions n°s 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 11.

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose:**

Motion n° 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 19, en retranchant les lignes 45 et 46, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ment à la présente loi ou à une autre loi fédérale.

(3) Les taux de droits de douane prévus à l'annexe I ou à l'article 46 et les droits de douane imposés en vertu de la présente loi peuvent en outre être modifiés, notamment par majoration, réduction ou annulation, conformément à un règlement ou décret d'application de la présente loi ou de toute autre loi fédérale. Toutefois, un tel règlement ou décret n'est pas en vigueur pendant plus de soixante jours, à moins qu'il n'ait été ratifié par une résolution des deux Chambres du Parlement».